



Robert Seiler, CIO,
Key Investment
Services

"Sélectionner un professionnel, certainement la décision la plus importante de tout le processus"

Prendre sa retraite se prépare dans les moindres détails. La seule attitude responsable consiste à prendre conscience de ces enjeux et à agir sans tarder pour y faire face.

2^e PILIER: RÉVISEZ VOS ATTENTES À LA BAISSÉ...

Face aux déséquilibres croissants, provenant essentiellement du fait de l'allongement de la durée de vie, de taux de conversion toujours trop élevés et de rendements trop bas sur les marchés des capitaux, les caisses de pension se sentent prises au piège par la législation actuelle. Elles vont inévitablement demander plus de flexibilité, non seulement dans la gestion de leurs investissements (Actif) mais surtout sur leurs engagements (Passif). En d'autres termes, il faut s'attendre à des taux de conversion qui vont baisser, et probablement drastiquement, mais également à ce que les institutions de prévoyance obligent les retraités à prendre le capital au lieu de la rente pour la partie surobligatoire (dans un premier temps). Cela pour réduire leur risque de longévité. Or, bien peu de retraités seront en mesure de gérer correctement leurs avoirs issus du 2^e pilier afin de leur permettre d'en maximiser l'utilité. Une raison supplémentaire pour s'intéresser dès maintenant à ces questions.

QUAND LE FISC S'EN MÊLE

La fiscalité liée à la retraite est souvent ignorée, alors qu'elle peut avoir un impact

très important. Une étude récente* compare la fiscalité en Suisse pour différents scénarios de retraite, notamment la charge fiscale du retrait en capital du 2^e pilier. Les différences entre les cantons, et même entre les communes d'un même canton, s'avèrent dans certains cas considérables. La décision entre le capital et la rente doit impérativement être prise en tenant compte de la situation fiscale personnelle, mais aussi compte tenu de différents paramètres à estimer, comme le rendement espéré sur les capitaux gérés pendant la retraite, et la durée de vie anticipée. Cela confirme qu'il n'y a jamais de «solution unique», mais au contraire que chaque cas est particulier. La fiscalité jouera également un rôle important pendant la retraite. Si une rente (AVS, 2^e pilier) sera toujours taxée comme du revenu, le capital du 2^e pilier qui aura été retiré et mis en gestion sera fiscalisé différemment, en fonction du type de rendement qui aura été généré. En Suisse, certains types d'investissements sont défiscalisés, et les plus-values ne sont pas imposées. Encore une fois, plus tôt on se sera familiarisé avec ces questions, notamment pour gérer son épargne de la manière la plus efficiente possible, le mieux on sera outillé au moment de toucher son capital de retraite.

QUELLE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT?

Se poser la question signifie déjà avoir abouti à la conclusion qu'une épargne constituée le plus tôt possible, via un plan de retraite, est absolument nécessaire. Le simple fait de mettre en place un ordre permanent mensuel et de considérer l'argent ainsi épargné comme «intouchable» est un excellent début. La question de la stratégie d'investissement, et surtout des moyens (produits financiers) pour l'implémenter va largement au-delà de l'objectif du présent article. Et même s'il y existe bien quelques vérités absolues chaque situation reste unique et la solution doit être taillée sur mesure.

Le canevas général ci-dessous permet de comprendre les étapes à suivre pour établir la stratégie d'investissement individuelle:

1. Déterminer préalablement:

- Avant la retraite: montants disponibles pour le plan de retraite, les cotisations au 3^e pilier et les rachats éventuels du 2^e pilier.
- Post-retraite: planification financière détaillée tenant compte des revenus attendus et des dépenses prévues, ajustées à l'inflation.

2. Fixer les objectifs:

- Avant la retraite: maximiser la fortune épargnée au moment de la retraite (en général).
- Post-retraite: permettre le retrait de X CHF par année, tout en réduisant autant que possible les retraits en capital (afin de minimiser le risque de longévité).

3. Fixer le niveau de risque:

- Risque objectif: perte en capital maximale permettant d'atteindre les objectifs fixés, compte tenu de différents scénarii d'évolution des marchés.
 - Risque subjectif: lié à la personnalité individuelle, en fonction de la tolérance aux pertes (afin d'éviter un changement de stratégie inopportun après une forte baisse).
- En réalité il s'agit d'un processus itératif, où les différentes variables, les dépenses de retraite en premier lieu, sont ajustées pour arriver à la solution optimale. Pour ce faire, il devient indispensable de disposer d'un modèle financier adéquat permettant de réaliser de telles simulations. Enfin, la situation personnelle et les marchés financiers étant voués à évoluer, il est raisonnable de mettre à jour une telle analyse périodiquement (je recommande tous les 3 ans).

PLANIFIEZ!

ET LE PLUS TÔT SERA LE MIEUX

La réalisation d'un tel exercice amène souvent à un véritable «wake-up call». Il est possible qu'une personne réalise que la retraite dorée initialement rêvée devient un objectif irréaliste compte tenu des contraintes concrètes de sa situation personnelle et patrimoniale.

La bonne nouvelle est que plus cette prise de conscience s'effectue tôt, c'est-à-dire bien avant l'âge de la retraite, plus les chances augmentent d'améliorer sa situation financière à la retraite. Et même si la retraite est proche, le fait d'avoir analysé sa situation personnelle permettra quand même de prendre un certain nombre de décisions qui se révéleront très judicieuses, comme le rachat d'années de cotisation dans sa caisse de pension, voire de repousser l'âge de l'entrée à la retraite afin de bénéficier de rentes (AVS et 2^e pilier) plus élevées.

Je suis bien conscient que certaines questions abordées ici restent difficiles à appréhender. Malheureusement, le partenaire auquel l'on a tendance à s'adresser par défaut, sa banque, s'avère en général peu performant pour «offrir» un service de qualité, en raison de compétences internes limitées et d'une politique commerciale qui pousse vers des solutions standard et coûteuses.

Le temps que l'on prend pour sélectionner un professionnel compétent et capable de fournir un conseil indépendant sera donc largement récompensé sur le long terme, tant en termes de résultats obtenus qu'en termes de coûts. C'est certainement la décision la plus importante de tout le processus! ■

*«Prévoyance professionnelle: capital ou rente?»
Credit Suisse, août 2018.